

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
N°2026_104

Séance du 03 juillet 2026

L'AN DEUX MIL VINGT-SIX le 03 juillet 2026 à 20H00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur René de NICOLAY, maire.

Présents :

M. René de NICOLAY, M. Christophe MAUDET, Mme Hélène LE BIEZ, M. Jordan AUCLAIRE, M. Olivier CORBIN, Mme Sonia POTTIER, M. Jonathan LOISTRON, M. Michel NÉRON, M. Jean-Paul TRICOT, Mme Martine PAPIN, Mme Martine DESVIGNES, M. Franck ISRAËL-ALEXANDRE, Mme Rachel AMATO, Mme Annie TILLY, Mme Brigitte ROGER-DUBLY, M. Christophe NOURRY, Mme Monika BRETON, Mme Sonia MAQUERE, Mme Sandra COGNÉ, Mme Mélanie LOISEAU, M. Jimmy REMARS, M. Nicolas DUFRENE, M. Flavien BEAUCÉ.

Absent excusé :

Mme Myriam LEROUX donne pouvoir à M. Franck ISRAËL-ALEXANDRE
M. Patrice OGER donne pouvoir à Mme Sandra COGNÉ
M. Pascal MONNIER donne pouvoir à M. Christophe NOURRY
M. Antoine de NICOLAY donne pouvoir à M. René de NICOLAY
Mme Ophélie LEBOUIL donne pouvoir à M. Olivier CORBIN
M. Jean LE GALLET donne pouvoir à M. Flavien BEAUCÉ

Secrétaire de séance : Mme Brigitte ROGER-DUBLY

<u>Membres :</u>	En exercice	:	29
	Présents	:	23
	Votants	:	29

Envoyé en préfecture le 15/07/2026
Reçu en préfecture le 15/07/2026
Publié le
ID : 072-200077162-20260703-2026_104-DE



DÉSIGNATION D'UN OU UNE SECRÉTAIRE DE SÉANCE

RAPPORTEUR : Monsieur René de NICOLAY, maire.

Le code général des Collectivités Territoriales prévoit, en son article L.212115, qu'au début de chacune de ses séances, le conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire. Il peut adjoindre à ce ou ces secrétaire (s) des auxiliaires, pris en dehors des membres, qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations. Il s'agit de nommer le ou la secrétaire de la séance de ce jour.

Il est proposé au conseil municipal de procéder à cette nomination par vote à main levée et de désigner Madame Brigitte ROGER-DUBLY.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de procéder par un vote à main levée et nomme Madame Brigitte ROGER-DUBLY, secrétaire de séance.

La Secrétaire
Mme Brigitte ROGER-DUBLY

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en
Préfecture le 15 juillet 2026.

Le Maire,
M. René de NICOLAY

